



RYTHMES SCOLAIRES :

le contre-rapport du SNUipp-FSU

Pourquoi ce contre-rapport ?

En décembre dernier, au niveau national, nous avons été la seule organisation syndicale à ne pas s'être associée au rapport d'étape du Comité de suivi national des rythmes remis au ministre. Ce rapport d'étape bien angélique et peu étayé de remontées des écoles, affirmait que le décret qui organise la mise en œuvre de la réforme n'avait pas à être revu. Au SNUipp-FSU, nous ne partageons pas ce point de vue.

Au Conseil Supérieur de l'Education, en janvier 2012, nous avons voté contre ce décret qui ne conjugue pas intérêt des élèves et des enseignants. Oui à une réforme des rythmes pour mettre fin à la semaine de 4 jours de Darcos, mais pas n'importe quelle réforme.

Les résultats « PISA » montrent combien notre école est inégalitaire. Faire reculer l'échec scolaire reste bien le défi majeur de notre école, l'engagement premier des enseignants. PISA nous invite à plus de clairvoyance en matière de réussite scolaire. Personne ne croit sérieusement que l'actuelle réforme des rythmes scolaires serait la recette miracle aux difficultés de notre école. Pourquoi d'ailleurs les rythmes seraient-ils si déterminants pour la réussite des élèves jusqu'en CM2 et accessoires sitôt passées les grilles du collège ?

Pour l'heure, toutes les enquêtes ont été réalisées du point de vue des communes (AMF en novembre 2013, le ministère de l'Education en janvier 2014 sur des données récoltées par les DASEN). Et les enseignants dans tout cela ?

Le SNUipp-FSU a donc décidé de leur donner la parole. Ils sont des professionnels. Ils ont une expertise. Ce que nous appellerons donc le « contre-rapport des enseignants » livre des premiers éléments critiques des écoles passées aux nouveaux rythmes en 2013 et des premières tendances sur les conditions de préparation d'un éventuel passage à 2014.

Ce « contre-rapport » a été remis aujourd'hui, mercredi 12 février, au comité de suivi. Nous souhaitons qu'il soit étudié lors de la prochaine réunion du mois de mars. Le ministre doit en tenir compte.

Nous formulons par ailleurs des propositions concrètes pour avancer sur ce sujet.

Les principaux enseignements du rapport du SNUipp-FSU Somme

Le bilan de la mise en œuvre des rythmes 2013 dans la Somme :

En général, les enseignants sont mécontents. La prise en compte ou non de leur avis est déterminante.

Plus leur point de vue de professionnel a été nié dans l'organisation des rythmes, plus les enseignants portent un regard critique sur la mise en œuvre de la réforme.

Quand ils n'ont pas été associés, ils ont alors le sentiment de subir une réforme à marche forcée, d'être laissés pour compte. Les indices d'insatisfaction sont d'ailleurs significatifs.

- C'est le cas pour **53 % des enseignants dont l'avis du conseil d'école n'a pas été suivi**. La mise en œuvre de la réforme se fait sans eux. Pour rappel, au niveau national, l'AMF dans une enquête de novembre 2013 affirmait que « *32 % des projets avaient été élaborés conjointement par les communes, les conseils d'école. Dans 15 % des communes seulement, les projets retenus sont ceux des conseils d'écoles* ».
- **71 % estiment que leurs conditions de travail se sont dégradées**. Ce chiffre passe à 78 % quand l'avis du conseil d'école n'a pas été suivi. Les enseignants dressent la liste des conséquences négatives de la réforme sur leur métier : partage non concerté des salles de classes, animation pédagogiques placées le mercredi après-midi, multiplication de réunions pour réguler les transitions périscolaires – scolaires pris sur leur temps personnel, temps des APC imposés par des municipalités.

La profession, fortement féminisée (90 %), ressent aussi des impacts de la réforme sur ses conditions de vie personnelle : temps de trajet augmenté, coût supplémentaire en frais de garde d'enfants. Le déclassement salarial des PE (reconnu par la Fonction publique) aggrave cette situation. Aujourd'hui, un PE – catégorie A - a le même salaire que des personnels administratifs ou fonctionnaire de police de catégorie B.

- Selon les enseignants, l'amélioration concernant les apprentissages des élèves n'est pas aujourd'hui au rendez-vous. **Seuls 30 % des enseignants estiment que c'est mieux**. Ce chiffre tombe à 25 % quand l'avis du conseil d'école n'a pas été suivi. Tous estiment qu'il manque les autres pièces (programmes, effectifs, Rased, formation continue, plus de maitres que de classes, ...) déterminantes pour une meilleure réussite des élèves
- Par exemple, **100 % des enseignants n'ont bénéficié d'aucune formation**. Les effectifs parmi les plus chargés des pays de l'OCDE notamment en maternelle restent une des priorités des enseignants

(enquête du SNUipp de Novembre 2012) et des parents (sondage pour le SNUipp de septembre 2013).

Certes, des enseignants témoignent de réussites. Nous sommes d'ailleurs les premiers à nous en réjouir. Mais, elles semblent correspondre à des caractéristiques précises : c'est le plus souvent le fruit d'un travail de concertation approfondie, d'une prise en compte de l'avis des enseignants, dans des villes avec un tissu associatif développé, une grande expérience du périscolaire, mais aussi des villes de petites tailles et donc avec une petite masse d'élèves et un petit nombre d'écoles.

Ces réussites ne semblent pas servir d'exemple ailleurs.

Au final, le sentiment de gâchis prédomine. Une réforme qui agit comme un levier de découragement là où au contraire notre profession a besoin d'une reconnaissance mobilisatrice.

Notre pays a la chance d'avoir des enseignants de grande qualité qui méritent plus de considération. Les professeurs des écoles sont tous les jours aux côtés des élèves pour les aider à apprendre, à progresser et à réussir. Ils surveillent les récréations, rencontrent les familles, montent des projets pédagogiques, tissent des liens avec les partenaires. Dans son interview au journal « Le monde » de vendredi dernier, le ministre dit vouloir « *aider les enseignants* » et leur redonner de la confiance ajoutant que « *pour que l'école change, il ne suffit pas qu'un ministre le décrète* ». Il doit donc passer, aux actes. La réforme des rythmes actuels ne valorise pas l'esprit d'initiative des enseignants. On ne changera pas l'école sans s'appuyer sur celles et ceux qui font l'école au quotidien.

2014 : les leçons de 2013 n'ont pas été tirées...

- Si 79 % des conseils d'école ont été consultés au départ, 21 % n'ont pas été consultés et 36 % de ceux qui ont été consultés n'adhèrent pas au projet.
- De même, 55% des enseignants n'ont pas été consultés sur les transitions scolaires et périscolaires, et 61 % seulement l'ont été sur l'utilisation des salles de classe.
- 44,5 % des écoles ne connaissent pas le projet.
- 85% des écoles n'ont pas de projet ou de réflexion spécifique pour la maternelle. Quand c'est le cas, il s'agit pour les 2/3 d'entre elles de l'organisation de la sieste. Des projets proposés par les conseils d'école ou par les équipes enseignantes ne sont pas acceptés car considérés comme hors-décret.

Pourquoi alors qu'il est possible de déroger pour mettre en place une organisation avec deux jours de 6 H d'école comme avant et deux jours courts de 4H 30, des systèmes qui font consensus avec un mercredi sur trois libéré comme à Toulouse, Poitiers sont-ils refusés? Sont-ils vraiment moins dans l'esprit de la réforme ?

- Pourquoi une dérogation, que nous soutenons, s'apprête à être accordée à Munster (5 matinées et 2 après midi d'école), alors qu'elle a été refusée ailleurs comme à Lille ?

Un grand nombre d'autres questions sont aujourd'hui encore sans réponse : quels rythmes pour la maternelle ? Pourquoi ne s'en tenir qu'à des changements d'organisation de la semaine scolaire ? Pourquoi n'est-il pas possible de proposer des calendriers dérogatoires comme avant 2008 ?

Le SNUipp-FSU fait des propositions au ministère :

* En l'état, cette réforme n'est pas applicable avec succès dans toutes les écoles. Nous demandons la suspension de sa généralisation. **Nous demandons une réécriture totale du décret :**

- **Un cadre national** sur 4,5 jours d'école (différent de 9 ½ journées d'école) doit être fixé. Mais, comme avant 2008, à l'image du décret de 1991, **des dérogations émanant des conseils d'école** doivent être possibles : par exemple 5 matinées et 3 après midi d'école – la quatrième étant consacrée aux activités périscolaires, ou 2 mercredi sur trois comme à Poitiers ou 4 jours avec rattrapage sur les vacances d'été ou 5 jours avec un nombre d'heures identiques par jour.

Pour l'heure, nous demandons que le ministère et les DASEN ne valident pas les projets qui ne font pas accord au sein des conseils d'école. Il faut donner la possibilité de reprendre les discussions et de déboucher sur les organisations consensuelles.

Pour cela, nous demandons que toutes les équipes enseignantes disposent de temps pour se concerter en étant exonérées de l'APC.

Nous avons toujours considéré qu'il aurait fallu traiter avant ou au moins dans un même mouvement **une réforme des rythmes et des mesures pour la réussite des élèves conjuguées à l'amélioration des conditions de travail :**

- **la refonte des programmes scolaires** (prévue 2015 voire pour 2016) : Il faut mettre en cohérence temps scolaires et nouveaux contenus d'enseignement. Le ministre souhaite accorder une année supplémentaire au CSP pour la mise en œuvre des nouveaux programmes qui seraient repoussés à la rentrée 2016. **En attendant, nous demandons un toilettage des scories et des incohérences des programmes de 2008.**
- **la rénovation d'une formation continue** (rien n'est envisagé avant 2016). les 330 000 enseignants doivent pouvoir bénéficier d'une formation continue de qualité alimentée par les travaux de la recherche. C'est un domaine

sinistré en France à l'heure actuelle puisque la Formation continue a pratiquement disparu depuis plusieurs années.

- **la déconnexion temps élèves/temps enseignant** à l'image du second degré: En s'appuyant sur le principe d'un maître référent pour une classe, il s'agit de pouvoir travailler à deux enseignants pour une classe développant une polyvalence d'équipe (partage des matières, regards croisés sur les élèves). Cela signifie une première étape à 21 heures (devant élèves) +3 heures (temps de concertation, relation aux familles,..) sans baisse du temps d'enseignement pour les élèves et ce afin d'aller vers l'égalité des obligations de service avec les professeurs certifiés de collège. Un premier pas est franchi en Education prioritaire, il faut l'étendre à toutes les écoles. Le ministère vient de s'engager dans la redéfinition du décret de 1950 des enseignants du second degré. Il doit en être de même pour les PE (décret de 2008).
- **la revalorisation du métier** : pas d'engagement d'une montée en charge de l'ISAE bloquée à 320 euros nets. **La situation salariale des professeurs des écoles constitue une anomalie au sein des pays de l'OCDE.** 1 642 en début de carrière pour un PE, 2 700 pour un enseignant allemand. 2 020 euros au bout de 15 ans, 3 500 pour un enseignant allemand, 2 350 pour la moyenne des pays de l'OCDE.
Au bout de 15 ans, un PE gagne 2 132 euros net par mois, un Professeur de collège certifié 2 720 euros mensuels. Même métier, même reconnaissance salariale. Nous demandons un engagement précis du ministère sur l'alignement de l'ISAE sur l'ISOE du second degré.
Dans le même temps, nous pensons aussi qu'il est urgent de revaloriser le point d'indice pour tous les fonctionnaires.
- **Financements pérennes des TAP assurés par l'Etat** pour garantir l'égalité territoriale.

Réussite des élèves et condition de travail des enseignants vont de pair. Baisse des effectifs, déploiement du plus de maîtres que de classes (7 000 sont annoncés à l'issue du quinquennat sur 1 378 aujourd'hui et 295 prévus pour la rentrée prochaine), reconstitution des RASED, confiance rétablie envers les équipes enseignantes sont des nécessités absolues.

